



**À :** Tous les membres  
**Date :** Le 5 novembre 2018  
**Objet :** UDA Nouveaux médias - Augmentation des tarifs minimaux

—  
Chers membres,

Nous tenons à vous rappeler que les tarifs minimaux prévus aux annexes A-1.1 et A-1.2 ainsi qu'aux annexes A-2.1 et A-2.2 augmenteront, et ce, **à compter du 10 novembre 2018**.

Ces tarifs s'appliqueront aux services rendus à compter de cette date, et ce, même si le contrat entre le producteur et l'artiste a été signé antérieurement.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question à ce sujet.

L'équipe des relations de travail.

**Association québécoise de la production médiatique**

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1

514 397-8600

[aqpm.ca](http://aqpm.ca) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

# AQPM